

COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 7 décembre 2016

L'an 2016, le 7 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Fabien SANSSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, COUART Laure, GUDIN Michelle, MMBERTIN Pascal, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT-JOST Alexandre

Absente avant donné procuration à M. Fabien SANSSOIT : Mme Sophie KOWAL

Absents : M. Daniel CHAPUT, M. Charles HALM, M. Emmanuel RENAULT

Approbation du procès-verbal

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Pont de Lantilly :

Les travaux d'étanchéité, de maçonnerie, d'évacuation des eaux pluviales sont terminés. Le garde-corps sera installé dans la semaine. La réception des travaux aura lieu prochainement.

- Route de Certaines :

Les travaux sont terminés. Un bourrelet a été réalisé à la sortie du hameau le long de la route afin d'assurer l'écoulement des eaux. Pour compléter le dispositif, un bourrelet a été réalisé sur la route juste en face afin de guider l'eau dans le regard existant. Afin d'améliorer l'évacuation des eaux sur la chaussée, 120m de fossés ont été réalisés. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 1 526€ H.T.

- Isolation des locaux au-dessus de l'école :

Les travaux sont terminés pour la partie réalisée par l'entreprise VIODE. Les matériaux pour que nos agents puissent réaliser les finitions seront achetés très prochainement.

- Fossés :

L'Entreprise J.T.P a commencé les travaux de fossés et de dérasement sur plusieurs voies communales.

L'entreprise TACHE a réalisé les travaux d'écoulement des eaux au Moulin de Certaines.

Le SIAEP a réalisé des travaux pour l'eau potable à Précy. Profitant de l'ouverture de la chaussée un busage sera réalisé dans le haut du hameau. Les frais occasionnés (1057€ HT) seront pris en charge par le SIAEP.

- Mise aux normes de la salle des fêtes :

L'évolution des normes nous oblige à réaliser des travaux d'aménagement à la salle des fêtes afin de satisfaire aux exigences de la commission de sécurité. Un devis a été demandé à l'entreprise APAVE afin de faire un diagnostic des travaux à effectuer. Cette étude comporte trois tranches :

- 1ère tranche (électricité, gaz) : 402€
- 2ème tranche (vérification thermique) : 237,60€
- 3ème tranche (incendie) : 237,60€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer ce diagnostic conformément aux trois tranches proposées.

- Elagage :

L'élagage des arbres à Cervon (rue Jehan Faulquier et allée du cimetière) réalisé par nos agents est terminé. Deux devis seront demandés pour le broyage des branches restantes à l'entreprise Rignault et à la DDT. Le bois qui ne pourra pas être broyé (environ 10 stères) sera vendu à M. Girard Jean-Paul qui en a fait la demande le premier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- pour le broyage à l'entreprise la mieux disante
- pour la vente du bois pour 10€ le stère.

- Point sur les finances :

- Afin de suivre les prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'installation d'un garde-corps au pont de Lantilly, Monsieur Le Sous-Préfet nous a annoncé que la D.E.T.R 2016 serait augmentée de 5 590€. Cette rallonge de subvention couvrira la totalité des frais occasionnés par ces nouvelles prescriptions.

- Le Maire expose que suite à l'achat d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants il est nécessaire de prendre une décision modificative pour prendre en charge la facture qui s'élève à 1 120€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer ce virement de crédit.

- Assurance du personnel – appel à cotisation :

La C.N.P assurance nous a transmis un appel à cotisation provisionnelle (exercice 2017) pour couvrir le personnel de la Mairie en cas d'absence pour maladie ou décès :

- 3 agents affiliés à la C.N.R.A.C.L (agents à temps complet) pour un montant de 7 129,13€
- 2 agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C (agent à temps non complet) pour un montant de 361,73€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'appel à cotisation de la C.N.P assurance.

- Indemnité au Comptable du Trésor

M. le Maire présente le décompte de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire qui pourrait être allouée au Comptable du Trésor. Cette indemnité est calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 (375,75€ pour une année).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, de ne pas allouer d'indemnité au Comptable du Trésor.

• Point sur les subventions :

Le Maire informe que le montant des subventions suivantes a été notifié :

- Le FDDTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) : 17 790€
- La DCE (Dotation Cantonale d'Équipement) : 9 433€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter la DCE au financement des travaux d'isolation du plafond au-dessus de l'école pour 80% du montant des travaux (soit 3 914,32 €) et des travaux de voiries (soit 5 518,68€)

• D.E.T.R. 2017 :

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux doit être demandées avant le 31 décembre. M. le Maire propose de demander cette subvention pour :

- l'installation d'un poteau d'incendie à Précy.
- la réalisation de travaux de voirie
- la réalisation de travaux d'écoulement des eaux pluviales dans le bas du bourg

La commission des travaux se réunira prochainement pour identifier les travaux voirie à effectuer durant l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour :

- demander la DETR au taux de 60% sur les travaux de voirie
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet

• Renouvellement du contrat de logiciel de la Mairie :

Le contrat doit être renouvelé pour une période de 3 ans :

- 4 981,50€ pour l'acquisition du droit d'utilisation (soit 1 660,50€ par an)
- 553,50€ pour la maintenance et la formation (soit 184,50€ par an)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat du logiciel de la Mairie

• Bulletin Municipal :

Le Bulletin Municipal est en cours d'élaboration. Il devra être distribué la dernière semaine du mois de décembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du Parc Naturel Régional du Morvan qui nous informe de la possibilité offerte aux communes d'obtenir une subvention pour des travaux de rénovation énergétique performante du bâti public. En fonction des travaux 2017, ces financements pourront être sollicités.

- Zéro Phyto : A partir du 1^{er} janvier 2017 les collectivités ne pourront plus faire usage de produits phytosanitaires pour désherber le domaine public. Une rencontre avec Maria Galiana du PNRM a eu lieu dernièrement pour évoquer les alternatives possibles. Celles-ci sont moins efficaces et parfois plus coûteuses. Il faudra inévitablement s'habituer à revoir de la verdure sur nos places et nos trottoirs. Il faut noter que cette interdiction vaudra pour les cimetières d'ici 2020.

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer un bon d'achat à Nièvre-Achat Plaisir de 30€ aux diplômés 2016 de la Commune.

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50€ pour le Comice de Lormes

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 35€ par élève de la Commune de Cervon inscrit au Lycée Romain Rolland de Clamecy pour effectuer un voyage d'étude sur les plages du Débarquement.

- Communauté des communes : M. le Maire fait un point sur la fusion des communautés des communes qui doit intervenir le 1er janvier 2017 (vote des président, vice-président, délégués communautaires, siège social etc.).

- M. le Maire donne lecture d'un courrier des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre dénonçant un projet qui vise à exclure certaines communes nivernaises de la Zone Défavorisée Simple. La commune de Cervon est concernée. Les Maires sont invités à transmettre un courrier aux autorités compétentes pour demander le maintien du dispositif existant pour le soutien et l'aide aux exploitants.

- M. le Maire donne lecture de deux lettres de remerciements pour des subventions accordées par la Commune :

- l'une de Mme Joëlle RAMEAU, présidente de la Croix Rouge
- l'autre du Secours Catholique.

Dates à venir :

- Commission des Travaux : samedi 10 décembre 2016 à 9H
- Commission Solidarité : mercredi 14 décembre 2016 à 18H
- Arbre de Noël : dimanche 18 décembre 2016 à 14H00
- Vœux de la municipalité : samedi 7 janvier 2017 à 19H
- Conseil Municipal : mercredi 25 janvier 2017 à 20H

La séance est levée à 23H30